

Code produit : Colorant orange E160a
Certification(s) : n/a

1. COMPOSITION

Ingrédients¹ :

Glycérine, huile de tournesol, eau, colorant : caroténoïdes E160a(iv)4 (issu de Dunaliella salina), sucroesters d'acides gras E473, palmitate d'ascorbyle E304, dl-alpha-tocophérol E307

Allergènes² :

Céréales contenant du gluten et dérivés	Absence
Crustacés et dérivés	Absence
Œufs et dérivés	Absence
Poissons et dérivés	Absence
Arachides et dérivés	Absence
Soja et dérivés	Absence
Lait et dérivés	Absence
Fruits à coques et dérivés	Absence
Céleri et dérivés	Absence
Moutarde et dérivés	Absence
Graines de sésame et dérivés	Absence
Anhydride sulfureux et sulfites ³	Absence
Lupin et dérivés	Absence
Mollusques et dérivés	Absence

Substances limitées :

Sucroesters d'acides gras E473 (< 1%), dl-alpha-tocophérol E307 (<1%)

2. SPECIFICATIONS

Caractéristiques organoleptiques :

Aspect : Liquide brun-orangé
Goût / Odeur : Faible

Caractéristiques physico-chimiques :

Densité : 1.130 +/- 0.015
Teneur en colorant (%) : 0.94 +/- 0.08

3. STOCKAGE

DDM : 12 mois

Stocker entre 0 et 4°C.

A conserver en emballage clos, à l'abri de la lumière et de la chaleur.

4. UTILISATION

Pour denrées alimentaires : Utilisation limitée. Non destiné à être consommé en l'état.

Dosage :

Selon application et réglementation

Mention du produit dans la liste d'ingrédients d'une denrée aromatisée :

« Colorant 160a (iv) » ou « Colorant carotène Algal »

Date de mise à jour : 28/02/2023

¹ Selon directive colorants 94/36/CEE et arrêté du 2 oct. 1997.

² : Selon règlement (CE) n°1169-2011 (INCO) - présence intentionnelle ou absence En concentration de

³ moins de 10 mg/kg ou 10 mg/litre exprimés en SO₂

⁴ Colorant d'origine naturelle

Les informations contenues dans cette fiche technique, en particulier dans le paragraphe utilisation, sont conformes à nos connaissances actuelles sur la législation des additifs. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer, en fonction de son application et du pays de commercialisation du produit fini, de la conformité avec la réglementation.